

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le premier février,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 janvier et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 08 février 2023*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Saïd LAOUADI, Laurent PASTOUR, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Fabienne LEPERS ayant donné procuration à Kamel MAHTOUR
Bruno DUQUESNOY ayant donné procuration à Saïd LAOUADI

DEL/2023/FI/18**Dotation de soutien à l'investissement local - Rénovation thermique et pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des écoles Marie Curie, Marcel Pagnol et Victor Hugo**

Par la délibération cadre sur la stratégie de sobriété énergétique adoptée le 5 octobre 2022, la Ville de Hem a confirmé et renforcé ses objectifs ambitieux pour limiter l'impact de ses consommations énergétiques sur l'environnement, objectifs déjà affirmés dans le Guide des Orientations Politiques Hémoises adopté par le 30 septembre 2020.

Le Conseil Municipal s'est alors accordé sur une stratégie de sobriété énergétique articulée autour de trois axes principaux :

- Une conception thermique économique des nouveaux bâtiments, et la rénovation thermique du patrimoine existant,
- Le recours accru aux énergies renouvelables pour le fonctionnement des matériels et locaux municipaux,
- Une optimisation de l'usage des équipements municipaux, conforme à leur vocation.

Conformément aux deux premiers axes de cette stratégie, la ville décide d'accélérer les travaux de rénovation thermique dans les écoles qui en présentent le besoin. C'est pourquoi, après les travaux engagés sur la toiture du groupe scolaire De Lattre de Tassigny en 2022, sont programmés dès 2023 les rénovations de toitures des groupes scolaires Marie Curie, Marcel Pagnol et Victor Hugo.

En plus de la réfection de l'isolation des toitures améliorant le confort d'occupation des lieux, ces projets permettront d'augmenter la part de bâtiments publics producteurs d'énergies renouvelables sur la ville, puisque les trois écoles seront équipées de panneaux photovoltaïques.

Les travaux, qui démarreront à l'été 2023 consistent en :

- La réfection complète de la toiture de l'école maternelle du groupe scolaire Victor Hugo (isolation et couverture).
- L'isolation des toitures des écoles Marie Curie, Marcel Pagnol et de l'école primaire du groupe scolaire Victor Hugo ;
- Le renforcement des charpentes des trois bâtiments s'il s'agit d'un préalable nécessaire à la pose de panneaux photovoltaïques (en fonction des résultats d'une étude interne actuellement menée) ;
- La pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures de ces trois établissements.

D'autre part, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), inscrite depuis 2018 dans le Code général des collectivités territoriales en son article L 2334-42, permet en 2023 de financer des projets d'investissement relatifs à « la rénovation thermique, la transition énergétique [et] le développement des énergies renouvelables dans les bâtiments publics ». La ville de Hem souhaite donc demander le soutien financier de l'Etat au titre de la DSIL 2023 pour les projets de rénovation des toitures de bâtiments scolaires suscités.

Le budget total* de ces travaux est estimé à 542 000 € H.T. soit 650 000 € T.T.C.

**Il est à noter que ce budget comprend le renforcement des charpentes (dont la réalisation dépend des résultats de l'étude interne) chiffré de manière prévisionnelle à 125 000 € H.T soit 150 000 T.T.C pour les trois toitures.*

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

1. D'approuver le coût global du projet,
2. D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,
3. D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, par voie de décision, le concours financier auprès de l'ensemble des partenaires,
4. D'autoriser Monsieur le Maire à financer le solde de l'opération non couvert par l'ensemble des subventions accordées et des recettes perçues,
5. D'autoriser l'imputation des dépenses et l'encaissement des recettes au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

